



Paieement d'une facture de 2 ans

Par **DAVID SELIN_old**, le **04/09/2007** à **21:16**

Bonsoir,

Un artisan vient de me donner une facture a payer pour la realisation de meubles de salle de bains fabriquer et poser voila 2 ans!

A-t-il le droit d'attendre aussi longtemps ou avait-il un delai a respecter pour me transmettre cette derniere?

Puis-je lui faire attendre autant de temps pour lui regler celle-ci?

Merçi,cordialement.

Par **Jurigaby**, le **05/09/2007** à **18:02**

Bonjour.

La prescription est de 10 ans dans votre cas me semble t'il.

Donc, il a le droit.

Si vous refusez de payer, alors il pourra vous poursuivre devant le juge de proximité.